

## RECOMMANDATIONS 2004

de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman  
adoptées en séance plénière le 18 novembre 2004 à Saillon (Valais)

Afin de transmettre un lac en bonne santé aux générations futures et dans l'esprit du développement durable, la CIPEL définit dans son plan d'action 2001-2010 six objectifs pour le lac et son bassin versant : abaisser les teneurs en phosphore, limiter au maximum les micropolluants, renaturer les milieux aquatiques, assurer la prédominance des poissons nobles et garantir des conditions optimales pour la production d'eau potable ainsi que pour la baignade et les loisirs.

Pour atteindre ces objectifs, la CIPEL a émis en 2003 des recommandations en se basant sur la situation du lac et de ses rivières. Il s'agissait de :

- ▶ la réduction des rejets en phosphore (action à la source) par la mise à disposition et la consommation de produits détergents sans phosphate (ou à teneur en phosphate réduite),
- ▶ l'élévation à 90 % du rendement d'élimination du phosphore sur les eaux traitées pour les STEP qui n'atteignent pas cette performance,
- ▶ la diminution de 50 % des quantités de phosphore rejetées par les déversoirs d'orage (sans passage par les STEP ou avec un traitement partiel) et la généralisation des mesures de débit sur ces points de rejet,
- ▶ la poursuite et l'intensification de l'amélioration des réseaux de collecte d'eaux usées,
- ▶ le raccordement au réseau d'eaux usées des populations devant encore l'être.

Les recommandations émises en 2003 sont importantes pour la réussite du plan d'action et sont toujours de pleine actualité. En 2004, la situation du lac et des cours d'eau ainsi que les constats du tableau de bord amènent la CIPEL à mettre l'accent pour 2005 sur quelques mesures particulières, susceptibles d'une mise en œuvre relativement rapide.

La campagne d'analyses menée en 2004 sur les teneurs en phosphate des détergents a montré qu'il n'existe plus, ni en France, ni en Suisse, de détergents lave-vaisselle sans phosphate dans la grande distribution et qu'en France certaines lessives textiles contiennent toujours du phosphate alors que l'efficacité des formulations sans phosphate n'est plus à prouver. La CIPEL, consciente des enjeux et forte d'une première expérience d'information et de sensibilisation sur le sujet, recommande donc :

- **de favoriser et soutenir des actions à la source** afin d'inciter à la mise à disposition et à la consommation de **produits détergents sans phosphate** (pour lave-linge et lave-vaisselle) ou à teneur en phosphate la plus réduite possible.

Les données récoltées en 2003 montrent qu'un nombre important de réseaux et de STEP (représentant près de 50% de la capacité totale des STEP du bassin versant) ne mesurent pas les quantités d'eaux usées déversées dans le milieu naturel sans traitement complet. La CIPEL estime donc nécessaire :

- **d'accélérer l'équipement** d'appareils de mesure des débits aux points de déversements des eaux usées, particulièrement dans les STEP (déversements à l'entrée et en cours de traitement), mais également dans les réseaux. Cette mise en œuvre pourrait être favorisée **par des mesures réglementaires renforcées ou des incitations financières.**

Redonner vie aux cours d'eau, c'est leur permettre de "respirer" en leur réservant plus d'espace pour permettre l'installation durable d'une flore et d'une faune riches et diversifiées. Cet espace est aussi une garantie de sécurité face aux dangers liés aux crues. La CIPEL recommande :

- d'accorder la plus grande attention à la prise en compte de **l'espace nécessaire aux cours d'eau** dans les documents de planification du territoire et dans tous les projets touchant les cours d'eau.

Le suivi de la qualité des milieux est organisé de manière très hétérogène dans la région lémanique ; il est appelé à se développer dans les prochaines années. La CIPEL recommande :

- **d'étendre la coordination**, déjà en place pour le suivi du lac, **à l'ensemble du bassin**, afin de permettre une exploitation homogène des résultats.

La lutte contre les micropolluants, particulièrement les pesticides, qui constitue un nouveau défi, nécessite de disposer de connaissances plus précises sur les types de substances présentes dans les eaux. Dans le même esprit de consolidation et d'optimisation des mesures à l'échelle du bassin, la CIPEL estime nécessaire :

- de renforcer et développer la **surveillance des micropolluants** dans le lac et les cours d'eau, selon un programme minimum commun en terme de fréquence de prélèvements et de liste de substances à rechercher.